



Vérification et réception des échafaudages de pied au sens de la R408

Suivant Arrêté du 21 décembre 2004 Vérifications de Mises et Remises en service, Trimestrielles et Journalières
STA-VRP

❑ Pré requis

Le stagiaire devra :

- ✓ Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages : utilisation montage ou encadrement de chantier
- ✓ Maîtriser :
 - la langue française parlée et écrite
 - les mathématiques élémentaires
 - la lecture courante de plans
- ❑ Durée
 - ✓ **2 jours** (14 heures)
- ❑ Nombre de stagiaires par formateur
 - ✓ **8 maximum**
- ❑ Intervenant sur la formation
 - ✓ Titulaire d'une attestation de formateur
 - ✓ Agréé par le Syndicat de l'échafaudage

❑ Méthodes pédagogiques

- ✓ Exposés
- ✓ Apports théoriques
- ✓ Mises en situations pratiques
- ✓ Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique

❑ Validation

- ✓ Evaluation pratique
- ✓ A l'issue de la formation, les stagiaires ayant satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, se verront délivrer une attestation de formation validant les acquis
- ✓ Compte rendu individuel remis à l'entreprise en cas d'échec à l'évaluation

PUBLIC →

- ❖ Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24 m montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée

FINALITÉ DE LA FORMATION →

Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 m monté conformément à la notice du fabricant. Au sens de la R408 :

- Réceptionner (1) l'échafaudage avant utilisation

OBJECTIFS →

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité dans le cadre des vérifications
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied

CONTENU →

- ✓ **Les enjeux de la prévention**
- ✓ **Les rôles et responsabilités des différents acteurs**
- ✓ **La prévention des risques :**
 - Signaler les situations dangereuses
 - Communiquer, rendre compte
- ✓ **Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation. L'exploitation de la notice du fabricant**
- ✓ **Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent**
- ✓ **L'examen d'adéquation**
- ✓ **L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation**
- ✓ **L'examen de l'état de conservation de l'échafaudage**
- ✓ **Le compte-rendu/procès-verbal de réception**
- ✓ **Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité**
- ✓ **Recommandations générales**
- ✓ **Évaluation et correction**

(1) Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier s'il répond à la commande, est monté selon les règles de l'art et est en bon état